

(N° 60.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1881.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1881.

*(Voir les N° 91, XIII, session de 1879-1880, 88, session 1880-1881,
de la Chambre des Représentants, et 59, session 1880-1881, du Sénat.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Président, BISCHOFFSHEIM, le Baron BETHUNE,
TERCELIN et DE VADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, après avoir examiné le Projet de Loi ainsi que le rapport si complet de la Section centrale de la Chambre des Représentants, a l'honneur, à l'unanimité de ses membres présents, d'approuver ce Budget, qui s'élève, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 396,108,500 francs.

Ce Projet a été voté par la Chambre des Représentants sans observations et à l'unanimité de ses membres présents.

Le Rapporteur,
DE VADDER.

Le Président,
LAOUREUX.